

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES DE FAUNE  
ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

---



Soixante-dixième session du Comité permanent  
Genève (Suisse), 1<sup>er</sup> – 5 octobre 2018

EXPLOITATION ET COMMERCE D'HIPPOCAMPES AU VIET NAM

Le présent document a été soumis par le Secrétariat au nom de l'UICN en relation au point 29.2 de l'ordre du jour.\*

---

\* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

Cette analyse est présentée à la 70e session du Comité permanent de la CITES (SC70) afin de contribuer aux points à l'ordre du jour: Examen du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II. Ce document d'information (Inf Doc) sert à renseigner le Secrétariat de la CITES et les Parties de la CITES en ce qui concerne une enquête récente sur la pêche et le commerce des hippocampes (*Hippocampus* spp.) au Viet Nam.

Le Viet Nam fait actuellement l'objet d'une suspension commerciale recommandée par la CITES pour une espèce d'hippocampe, *H. kuda*, à la suite de l'étude du commerce important (ECI). Cette suspension sera examinée à la SC70.

Par le biais de l'ECI de la CITES, la CITES a adressé au Viet Nam des recommandations formelles pour relever les défis de la sécurisation d'exportations durables de *H. kuda* (AC26 WG7 Doc.1 (Rev1)). Le Viet Nam n'a pas respecté les délais de recommandation, ce qui a conduit la CITES à recommander une suspension du commerce de *H. kuda* depuis le Viet Nam en mai 2013 (à la SC63). Ceci fut la première interdiction mondiale des exportations jamais imposée à un pays pour des espèces de poissons marins en vertu d'un accord quelconque. Les interdictions d'exportation ne sont pas souhaitables - elles induisent le commerce clandestin et / ou privent de revenu les pêcheurs et les commerçants respectueux des lois.

Plus récemment, à la AC29, les Parties à la CITES se sont déclarées officiellement préoccupées par le fait que les opérations de culture commerciale au Viet Nam ne tiennent peut-être pas compte des volumes d'exportation déclarés à la CITES. La CITES a donc inclus le Viet Nam dans le nouveau mécanisme CITES, la résolution Conf. 17.7 en raison (1) de l'absence d'évaluations de la durabilité du stock de géniteurs sauvages, et (2) du manque de fiabilité vis-à-vis de la production déclarée pour *H. comes* de code de source-F par des opérations de culture commerciale au Viet Nam. La réponse du Viet Nam a été examinée à l'AC30 (en juillet 2018) et la Partie a reçu une recommandation formelle pour "confirmer que si l'exportation de spécimens de ces établissements ou d'établissement semblables reprend, il exportera les spécimens de ces établissements avec le code de source "W" ou "F" et il émettra des avis d'acquisition légale et des avis de commerce non préjudiciable avant d'autoriser les exportations" (AC30 Com. 7 (Rev. par Sec.)).

Le Secrétariat de la CITES et les autorités CITES du Viet Nam ont toutes deux demandé au *Project Seahorse*, agissant en tant que Groupe de Spécialistes CSE/UICN des hippocampes, syngnathes et épinoches (<https://iucn-seahorse.org/>), d'aider le Viet Nam à apporter les changements nécessaires pour réaliser des exportations durables d'hippocampes. De tels changements mettraient également fin à l'interdiction du commerce relative à *H. kuda*, rétablissant les populations, le commerce légal et les moyens de subsistance, tout en démontrant que la CITES peut être un outil efficace pour la conservation du poisson et la durabilité de la pêche.

À cette fin, le *Project Seahorse* a obtenu le financement nécessaire pour effectuer une évaluation nationale essentielle de la pêche et du commerce des hippocampes. Ce travail devrait permettre aux autorités nationales (i) d'évaluer les changements depuis la fin des années 1990, (ii) de fixer une nouvelle base de référence pour un suivi continu de la pêche et du commerce et (iii) d'élaborer une réponse de gestion ciblée visant les exportations non durables.

**Nous présentons ici le résumé du rapport:** Foster, S.J., Aylesworth, L., Do, H.H., Bat, N.K., and Vincent, A.C.J. 2017. Seahorse exploitation and trade in Viet Nam. *Fisheries Centre Research Reports* 25(2):50pp.

Le rapport complet (en anglais) peut être consulté ici:

<http://fisheries.sites.olt.ubc.ca/files/2017/11/Final-FCRR-25-2-Withcover-2017-1121.pdf>.

## Resumé

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) décida de mettre en œuvre des mesures de contrôle d'exportation pour toutes les espèces d'hippocampes en 2002 - première mesure de ce type concernant les poissons marins. Le Viet Nam a eu des difficultés à mettre en œuvre la réglementation CITES et a finalement été sujet à une suspension du commerce d'exportation en 2013. Afin de combler les lacunes dans les connaissances et les capacités, nous avons recueilli des informations sur la biologie, la pêche, l'aquaculture et le commerce des hippocampes au Viêt Nam, en effectuant 146 interviews dans huit provinces.

Les pêcheurs ont déclaré avoir capturé des hippocampes à partir de sept différents types d'engins de pêche, les deux tiers des répondants ayant déclaré utiliser des chaluts simples. Quelques plongeurs et pêcheurs aux chaluts simples ont déclaré cibler directement les hippocampes, mais la plupart des prises étaient accidentelles. Les captures moyennes variaient selon les types d'engins de pêche, d'un hippocampe par jour par senne, allant jusqu'à 15 hippocampes par jour par chalut-bœuf. La province se situant le plus au sud, Kien Giang, a obtenu 85% de l'estimation totale des prises nationales d'environ 16,7 millions d'hippocampes par an. Le grand nombre de bateaux signifie que les chaluts-bœuf débarquent environ 12,5 millions d'hippocampes par an (75% de la capture totale du Viet Nam), soit quatre fois plus que les chaluts simples (environ 20%).

Les hippocampes débarqués entrent dans un commerce complexe, avec une forte consommation domestique d'hippocampes au Viet Nam pour le vin et les toniques, et des exportations considérables; nous n'avons pas pu discerner les ratios contribuant à chaque catégorie. Le volume des achats d'hippocampes séchés était plus de trois fois supérieur à celui d'hippocampes frais, les acheteurs de Kien Giang achetant le plus grand nombre d'hippocampes par an. Cinq espèces différentes d'hippocampes ont été identifiées comme étant commercialisées, avec *Hippocampus trimaculatus* comprenant près de deux tiers des spécimens étudiés chez les acheteurs d'hippocampes.

Les hippocampes nés en captivité de parents sauvages - et commercialisés vivants - représentaient 90% des exportations déclarées d'hippocampes sauvages dans la base de données CITES pour la période 2008-2014. Les installations aquacoles, toutes axées sur *H. kuda*, n'auraient pas réussi à obtenir et gérer des reproducteurs en élevage ayant eu de la difficulté pour fermer le cycle de vie au stade de la reproduction - conservant ainsi leur dépendance de géniteurs sauvages, obtenus auprès de pêcheurs - et extrait l'alimentation pour leurs hippocampes du milieu sauvage. Selon les données de la CITES, les deux tiers du commerce direct entre 2005 et 2014 auraient été destinés pour les États-Unis et 11% vers la France.

Quatre-vingt-quinze pour-cent des pêcheurs de toutes les provinces ont signalé une diminution des captures par unité d'effort (CPUE) des hippocampes sur une période de dix ans, avec une baisse moyenne de 59%. La plupart des pêcheurs ont également signalé une baisse inférée de la taille (baisse de 44%) et une augmentation du prix des hippocampes durant la même période (hausse de 42%). Une minorité d'acheteurs et deux aquaculteurs ont également signalé une baisse de l'offre.

Étant donné que les hippocampes sont des pionniers dans la mise en œuvre de la CITES pour les poissons marins, notre travail est d'une grande importance. Nous indiquons que le Viet Nam n'applique pas de façon intégrale les règlements de la CITES: aucune des prises d'hippocampes n'a été suivie ou réglementée à quelque degré que ce soit pour en évaluer la durabilité; d'importantes exportations d'hippocampes séchés ont été soit exportées illégalement sans permis CITES, soit exportées avec des permis que le Viet Nam n'a pas notifiés à la CITES; et le prétendu changement dans les exportations d'hippocampes d'aquaculture de *H. kuda* à *H. comes* après l'interdiction des exportations par la CITES en 2013 a besoin d'être étudié.